

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE DOUZE JUIN (12/06/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 21

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI,
Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRESENTES : 11

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Michel ALBERGUCCI (Représenté par Madame Any DELCHER), Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU, (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12 – 12 juin 2025

12. OPAH – 2025/2027 : Attribution de subventions façades à un propriétaire occupant

Rapporteur : Monsieur Philippe GARCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le règlement intercommunal adopté le 14 octobre 2024,

Vu la délibération n° 14 du 12 décembre 2024 relative à la mise en place une « Opération Façade » sur la commune de Moissac,

Vu la délibération n° 15 du 12 décembre 2024 approuvant les termes de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine,

Vu la demande de subvention déposée auprès d'URBANIS par la propriétaire occupante Mme Michèle BRETON, demeurant 20, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny - 82200 MOISSAC, pour des travaux sur les façades de sa maison,

Vu la demande de subvention déposée auprès d'URBANIS par la propriétaire occupante Madame Patricia COUDOL, demeurant 2, rue des Sauveteurs - 82200 MOISSAC, pour des travaux sur les façades de sa maison,

Considérant la propriétaire occupante Mme Michèle BRETON remplit les conditions pour bénéficier des aides attribuées par la ville de MOISSAC dans le cadre du dispositif de l'OPAH, sous réserve que les travaux soient conformes aux prescriptions du cabinet URBANIS,

Considérant que pour ce dossier le montant des aides communales et intercommunales (*) pouvant être allouées à la propriétaire occupante sont les suivantes :

Propriétaire occupante (PO)	Adresse rue Moissac	Périmètre opération Façade	Montant subvention Ville de Moissac	Montant subvention Intercommunalité (*)	Montant Subvention Fondation Patrimoine
BRETON Michèle	20, av. du Mal de Lattre-de-Tassigny	Périmètre incitatif (plafond subv. : 3000 €)	311,40 €	311,40 € (*)	
TOTAL SUBVENTION PAR COLLECTIVITE.....			311,40 €	311,40 € (*)	

(*) sous réserve du vote du bureau communautaire de la Communauté de Communes.

Considérant la propriétaire occupante Madame Patricia COUDOL remplit les conditions pour bénéficier des aides attribuées par la ville de MOISSAC dans le cadre du dispositif de l'OPAH, sous réserve que les travaux soient conformes aux prescriptions du cabinet URBANIS,

Considérant que pour ce dossier le montant des aides communales et intercommunales (*) pouvant être allouées à la propriétaire occupante sont les suivantes :

Propriétaire occupante (PO)	Adresse rue Moissac	Périmètre opération façade	Montant subvention Ville de Moissac	Montant subvention Intercommunalité (*)	Montant Subvention Fondation Patrimoine
COUDOL Patricia	2, rue des Sauveteurs	Périmètre incitatif (plafond subv. : 3000 €)	1.125,00 €	1.125,00 € (*)	
TOTAL SUBVENTION PAR COLLECTIVITE.....			1.125,00 €	1.125,00 € (*)	

(*) sous réserve du vote du bureau communautaire de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'unanimité**

DECIDE, conformément aux règlements de « l'opération Façades », et sous réserve que les travaux soient conformes aux prescriptions du cabinet URBANIS, de verser aux propriétaires occupantes suivantes :

- Madame Michèle BRETON, une subvention communale de 311,40 € et la part intercommunale de 311,40 € sous réserve du vote du bureau communautaire de la Communauté de Communes,
- Madame Patricia COUDOL, une subvention communale de 1.125,00 € et la part intercommunale de 1.125,00 € sous réserve du vote du bureau communautaire de la Communauté de Communes,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025,

DIT que ces subventions ne seront versées qu'après réception de la fiche de calcul au paiement, présentée par l'opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH et du contrôle de l'achèvement des travaux qui devront être conformes aux prescriptions effectuées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 juin 2025

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Jérôme POUGNAND